

CERTIFICAT DE CONFORMITE (véhicules prêts à l'emploi)

Je soussigné :

- **Constructeur :**

certifie que le véhicule prêt à l'emploi

(2)

Dénomination :

(D 1)	Marque :	ROBUSTE KAISER – TITAN (1)														
(D 2)	Type :	S3302V														
	Variantes ⁽¹⁾ :	4	2	3	4	5	6	7	8	9						C
	Versions ⁽¹⁾ :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	M	P	N	L		F
		V	R1	R2	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
(D 3)	Dénomination commerciale :	S3302V														
(E)	Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type ⁽³⁾ :	V H R S 3 3 0 2 V A 2 C 0 3 1 3 9														
(F 1)	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) :	33 000														
(F 2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) ⁽¹⁾ :	33 000														
		23 000	24 000	25 000	26 000	27 000	28 000	30 000	32 000	33 000						
(F 3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) :	NC														
(G)	Masse en service [G1 (+ 75 pour véhicule à moteur)] (kg) :	7 780														
(G 1)	Poids à vide national (PV) (kg) ⁽³⁾ :	7 780														
(J)	Catégorie internationale :	O4														
(J 1)	Genre national :	SREM														
(J 3)	Carrosserie (désignation nationale) ⁽¹⁾ :	BACHE BEN CERE BENNE FOURGON														
		NON SPEC	PLATEAU	PLSC	PTE CONT	SAVOYARD										
(K)	Numéro de la réception par type :	M 0016 94 01														
(P 1)	Cylindrée (cm ³) :	NC														
(P 2)	Puissance nette maximale (kW) :	NC														
(P 3)	Source d'énergie :	NC														
(P 6)	Puissance administrative (CV) :	NC														
(Q)	Rapport puissance / masse (uniquement pour motorcycle) (kW/kg) :	NC														
(S 1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) :	NC														
(U 1)	Niveau sonore à l'arrêt (dB[A]) :	NC														
(U 2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) :	NC														
(V 7)	CO ₂ (g/km) :	NC														
(V 9)	Classe environnementale :	NC														

~~TE exclusif R 322.2~~ ⁽¹⁾

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota)
- sort de nos usines (magasins), le ⁽³⁾ : 24/02/2010 ,
pour être livré à ⁽³⁾ :
(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)

Fait à ⁽³⁾ :

Le ⁽³⁾ :

(1)

Rayer les mentions inutiles avant signature.

(2)

Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

(3)

A compléter avant signature.

Nota :

Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type.

Rappel :

Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R. 312-1 à R. 312-25, R. 314-1 à R. 317-7, R. 317-15 à R. 317-17 et R. 318-1 à R. 318-5 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la préfecture ,
- le cas échéant d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.